



Plantation et gestion des haies



SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE





Consciente des enjeux autour de la haie bocagère, la Métropole favorise le développement de la filière bois bocager et aide les exploitants et propriétaires agricoles à planter, restaurer et gérer durablement leur patrimoine naturel bocager.

Les haies présentent en effet plusieurs rôles :

- Patrimoine naturel et paysager
- Lutte contre les ruissellements et la protection de la ressource en eau,
- Avantages agronomiques : effet brise-vent, lutte contre l'érosion, refuge pour les auxiliaires de culture, matérialisation d'une limite de parcelle, production de bois de chauffage,
- Continuités écologiques dans les espaces agricoles de cultures, ...



1- Réalisation de plans de gestion de haies :

Afin de gérer durablement les haies bocagères du territoire, la Métropole soutient la réalisation de plans de gestion de haies à l'échelle des exploitations.

Ainsi les plans de gestion de haies réalisés par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime sont financés **à hauteur de 50 % pour une aide maximale de 500 €** dans la limite budgétaire annuelle.

Contact : **Bastien Langlois, Conseiller bois énergie, Chambre d'agriculture**

02 35 59 47 52 - 06 89 57 85 80 - bastien.langlois@normandie.chambagri.fr

2- Programme de plantation de haies :

La Métropole propose la prise en charge à 100% des plantations de haies sur les terrains agricoles. Par conventionnement, la Métropole réalise sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux de plantation avec son entreprise spécialisée. Les haies plantées devront ensuite être gérées durablement sans être arrachées pendant au moins 12 ans.

Contact : **Pierre-Arnaud Prieur, chargé de biodiversité, Métropole Rouen Normandie**

02 32 12 23 56 - pierre-arnaud.prieur@metropole-rouen-normandie.fr

